RAPPORT ARTICLE 29LEC

CA INDOSUEZ GESTION

INTRODUCTION

L'article 29 de la loi énergie-climat[1] (modifiant l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux sociétés de gestion de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par CA Indosuez Gestion a pour objectif de répondre à cette obligation.

La période de référence du présent rapport est l'année civile 2025.

[1] Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

CA Indosuez Gestion
Siège social :
17, rue du Docteur Lancereaux
75382 Paris cedex 08 France
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20
www.ca-indosuez.com

Société anonyme au capital
de 11.119.620 euros
RCS Paris 392 945 382

Société de gestion de portefeuille
agréée par l'Autorité des Marchés
Financiers sous le n° GP-98025

Table des matières

A. Démarche générale de CA Indosuez Gestion 3

B. Moyens internes déployés par CA Indosuez Gestion 6

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité 9

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs 11

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles 12

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement 15

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants 16

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité 18

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) 19

A. Démarche générale de CA Indosuez Gestion

1. Présentation

La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) figure parmi les préoccupations essentielles de CA Indosuez Gestion qui a fait de l'investissement responsable l'une de ses principales stratégies de développement, en cohérence avec le pilier sociétal du projet d'entreprise du groupe CA Indosuez et celui du groupe Crédit Agricole SA.

A cet effet, CA Indosuez Gestion a pleinement participé à la définition des politiques ESG et de prise en compte des risques en matière de durabilité du groupe Indosuez Wealth Management, politiques disponibles sur le site de CA Indosuez France (https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite) et déclinées par CA Indosuez Gestion tant dans la gestion de ses organismes de placement collectif (« OPC ») que la gestion sous mandat[2].

2. Méthodologie de notation ESG

Méthodologie ESG actuelle :

- La politique ESG de CA Indosuez Gestion utilise la méthodologie élaborée et mise en œuvre par Amundi basée sur une approche « best in class » conduisant à évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs au regard des pratiques de leurs pairs dans un même secteur d'activité (approche qui ne privilégie ou n'exclut pas un secteur par rapport à un autre). 38 critères E, S et G sont évalués – 17 génériques communs à l'ensemble des secteurs et 21 spécifiques propres aux enjeux des différents secteurs, pondérés de manières différentes selon qu'ils sont jugés clés ou pas dans le secteur concerné,
- Une politique d'exclusion qui concerne l'armement, le tabac, le charbon, les activités contraires aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies liées au respect du droit de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption,
- Une analyse qualitative menée par 25 experts qui rencontrent les sociétés, des experts et s'appuient sur de la recherche externe spécialisée.

Ainsi les titres vifs – actions et obligations, les OPC internes et, lorsque l'information est disponible, certains OPC externes, font l'objet d'une notation ESG de 0 à 100 qui est communiquée aux clients sur leurs relevés de portefeuille.

[2] Le risque de durabilité n'est pas intégré pour le moment dans le processus d'investissement :

- des mandats article 6 investis en fonds ou en produits structurés
- des fonds article 6 de stratégie fonds de fonds (incluant les stratégies Private Markets et alternative).

Pour plus d'informations : https://france.ca-indosuez.com/pdfPreview/47140

Taux de couverture ESG,

	Taux de couverture de l'analyse ESG (sans double comptage des valeurs).
Titres vifs	96%
Fonds et ETFs	67%
Autre (cash, dérivés, produits structurés…)	0%
GLOBAL	71%

Méthodologie ESG future

Dans le cadre de la fusion entre CA Indosuez Gestion et Degroof Petercam Asset Management, la transition vers la nouvelle méthodologie est prévue pour le 1er juillet 2026 ; d'ici là, la méthodologie ESG susmentionnée continue de s'appliquer à CA Indosuez Gestion. Dans la cadre de cette méthodologie ESG future, l'ensemble des classes d'actifs, les facteurs ESG sont systématiquement intégrés dans les analyses tant au niveau des émetteurs que des secteurs.

L'intégration des critères ESG repose sur un cadre méthodologique robuste combinant des sources de données externes — telles que MSCI ESG, Sustainalytics et Trucost — avec une recherche propriétaire. Les risques et opportunités ESG sont identifiés et intégrés à chaque étape du processus d'investissement, de l'allocation d'actifs et de la sélection des titres jusqu'au suivi continu. Plus en détail, la future méthodologie ESG repose sur les filtres de durabilité suivants : intégration ESG dans la recherche buy-side, filtrage des normes internationales (Global Standards Screening), filtrage du comportement des entreprises (Corporate Behaviour Screening), filtrage des activités controversées (Controversial Activities Screening), approches de sélection positive (Best-in-Class/scorecards ESG), analyse thématique, analyse d'impact, ainsi que l'analyse des obligations vertes et des obligations à utilisation des produits (Use-of-Proceeds Bonds).

À travers les différentes stratégies d'investissement, la méthodologie comprend également les pratiques de vote et d'engagement, ainsi que l'évaluation des risques liés au climat, à la biodiversité et aux droits humains, en complément des engagements en matière de neutralité carbone (Net Zero).

3. Durabilité

La règlementation SFDR a défini la notion de risque en matière de durabilité comme *« un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. »*[3]

[3] Article 2.22) du Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »)

En application du règlement SFDR, la politique de prise en compte du risque en matière de durabilité déterminée au niveau du Groupe Indosuez a pour effet d'exclure de ses investissements tout émetteur présentant des risques de durabilité extrêmes, ce qui se traduit par exemple par l'exclusion systématique des émetteurs les plus mal notés sur le plan de l'ESG (cf. méthodologie de notation ESG) ou par l'exclusion de tout émetteur spécialement identifié par le Comité ESG d'Indosuez Wealth Management comme présentant un risque de durabilité extrême.

Enfin, CA Indosuez Gestion applique la politique de prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (« Principal Adverse Impact ») du Groupe Indosuez Wealth Management, disponible sur le site de CA Indosuez France disponible à l'adresse suivante : https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite.

4. Information des clients

La Politique ESG, la Politique de risque de durabilité ainsi que la Politique de prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (PAI) sont disponibles sur le site internet de la société (https://ca-indosuez.com/fr/nous-connaitre/ethique-et-conformite).

Les clients de mandats de CA Indosuez Gestion sont informés sur la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement à travers les notes ESG inclues dans leur relevé de portefeuille transmis à échéance trimestrielle.

Concernant les OPC classés Article 8 par CA Indosuez Gestion, pour l'exercice 2025, les informations relatives à l'investissement durable, aux notations ESG ou à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été intégrées dans les rapports annuels de ces fonds. CA Indosuez Gestion travaille à la publication systématisée de ces informations avec ses différents partenaires et fournisseurs de données extra-financières.

Concernant les OPC classés Article 6 et qui n'atteignent pas les standards minimaux définis par l'Autorité des marchés financiers[4] pour pouvoir se prévaloir de l'intégration de critères extra-financiers dans la communication relative à ces produits, CA Indosuez Gestion ne délivre pas d'informations relatives à la prise en compte de ces critères, à l'exception des documents contractuels de ces fonds (prospectus). Des reportings spécifiques peuvent néanmoins être transmis sur demande des clients d'OPC dédiés.

5. Produits financiers classés article 8 ou 9 au sens du règlement SFDR

a) Fonds

La liste des fonds classés Article 8 et 9 au sens du règlement SFDR figure en annexe des présentes. Il est précisé que les fonds classés Article 8 et 9 gérés CA Indosuez Gestion par délégation d'une autre entité sont intégrés à cette liste.

[4] Position-Recommandation AMF DOC-2020-03 Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

b) Mandats

CA Indosuez Gestion propose aux clients de CA Indosuez ainsi qu'à ceux des Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole des offres de gestion sous mandat classées Article 8. La liste de ces offres figure en annexe du présent rapport.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de CA Indosuez France (https://france.ca-indosuez.com/indosuez-en-france/notre-approche-de-la-conformite).

Répartition des encours selon la classification SFDR

Classification SFDR	Encours (en millions d'euro)	Part des encours globaux (en %)
Produits 8	8462	55%
Produits 9	78	0,5%

6. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label

Le Groupe CA Indosuez s'inscrit dans les engagements du Crédit Agricole, notamment à travers le Projet Sociétal et la Stratégie Climat. Son implication en matière de finance durable se manifeste par l'adhésion à plusieurs initiatives internationales, telles que la "Net-Zero Banking Alliance" et les PRI ("Principes pour l'Investissement Responsable"). L'ensemble des engagements du Groupe peut être consulté sur le site officiel : *Projet Sociétal – Crédit Agricole*.

À la date de publication du présent rapport, CA Indosuez Gestion n'adhère pas spécifiquement à une charte, code, ou initiative. Depuis 2023, le mandat People & Planet est labellisé Luxflag.

B. Moyens internes déployés par CA Indosuez Gestion

1. Description des ressources humaines, techniques et financières dédiées

a. Ressources humaines

Equipe ESG CAIG :

CA Indosuez Gestion avait mis en place une équipe dédiée à l'ESG. Cette équipe était constituée de 4 personnes en janvier 2025 et 3 au 31/12/2025 : 2 gérants et 1 analystes/chefs de projets ESG sont ainsi en charge de développer la stratégie et les produits ESG, de participer au déploiement de la règlementation en matière de finance durable et plus généralement, de diffuser la culture ESG et informer les autres collaborateurs sur les sujets de finance durable au sein de CAIG.

Ressources à la suite de la fusion :

CA Indosuez Gestion s'appuie, suite au processus d'intégration, sur le centre de compétence ESG de DPAM, acteur historique de l'investissement durable, qui y alloue des ressources significatives.

Le « Responsible Investment Competence Center » (RICC) de DPAM, dirigé par le « Chief Sustainable Investment Officer » et soutenu par une équipe de cinq spécialistes ESG à temps plein, constitue le cœur de la stratégie d'investissement responsable du groupe Indosuez-. Le RICC coordonne l'ensemble des initiatives, méthodologies et projets liés à l'ESG et à la durabilité, et représente le groupe au sein des initiatives sectorielles et des consultations. Outre le pilotage du développement des politiques et des activités d'engagement, le RICC est chargé de dispenser des formations régulières aux gérants de portefeuille, aux analystes et aux autres collaborateurs concernés, afin de garantir une intégration complète des considérations ESG dans la prise de décision d'investissement et une évolution des pratiques en ligne avec les évolutions du marché et du cadre réglementaire.

L'approche est fondamentalement collaborative : les spécialistes ESG travaillent en étroite collaboration avec les équipes de recherche et de gestion de portefeuille sur l'ensemble des classes d'actifs. Cela garantit une intégration systématique des indicateurs d'investissement responsable et des risques de durabilité dans chaque décision d'investissement. Les analystes sectoriels et les analystes ESG buy-side collaborent avec le RICC afin d'identifier les facteurs de durabilité matériels, d'évaluer les entreprises à la fois sous l'angle financier et ESG, et de veiller à ce que les recommandations reposent sur des analyses rigoureuses.

Equipes de Gestion :

L'ensemble des gérants de portefeuilles de CA Indosuez Gestion ont accès aux notes ESG dans les systèmes de gestion. La proximité avec l'équipe ESG ainsi que la diffusion d'information aux équipes de gestion par l'équipe ESG permet aux gérants de conserver un bon niveau de connaissances ESG. Par ailleurs, sur l'ensemble des gérants, 11 ont la certification CESGA5 ou équivalent (et les autres sont dans les prochaines plans de formation).

Autres équipes :

Les sujets ESG ayant de multiples ramifications, les équipes de contrôles, du juridique, du marketing et du référentiel valeur sont également sollicités dans les différents projets ESG. Cette implication a été évalué à 2 ETP.

Rapporté à l'effectif total de 69 ETP, 11% de l'effectif d'Indosuez Gestion travaille sur les sujets ESG.

Par ailleurs, au 31/12/2025, 15 membres de CA Indosuez Gestion avaient la certification CESGA ou équivalent :

- 11 parmi les équipes de gestion,
- 2 dans les équipes *Analystes et reporting*
- ainsi que la directrice générale de CA Indosuez Gestion et son adjoint.

[5] Certified ESG Analyst

b. Ressources techniques :

Différents prestataires et fournisseurs de données alimentent CA Indosuez Gestion en matière de données et services liés à l'ESG afin d'accroître le niveau et la qualité des informations ESG ainsi que le taux de couverture des portefeuilles gérés. Les données et services souscrits sont notamment relatifs à :

- La notation ESG
- Les données ESG règlementaires
- L'analyse de controverses
- Les données environnementales et sociales reflétant les risques et opportunités de durabilité des entreprises investies

Des recommandations de votes aux assemblées générales prenant en compte les aspects ESG.

Ces prestataires de données sont notamment :

- Amundi
- MSCI-ESG
- Sustainalytics
- Vigeo
- ISS-ESG.
- S&P Trucost

c. Ressources financières :

Les ressources financières affectées à la démarche ESG de CA Indosuez Gestion sont de plusieurs natures :

- Humaines, avec une part de la masse salariale affectée à la rémunération de l'équipe ESG, constituée de 3 ETP dédiés et d'autre part la rémunération des 2 ETP partagés. Cette rémunération des 5 ETP est évaluée à 685 000 € de coût global annuel.
- Opérationnelle, via la souscription à plusieurs fournisseurs de données ESG et les coûts de développement nécessaires pour assurer l'intégration de ces outils dans les outils de gestion, de suivis des risques et de reporting. La quote-part des ressources allouées aux contrats de fournitures de données groupe sont évaluées à 60 000 EUR pour 2025.
- Ce total de 745 000 € annuel représente 3,5% du budget total d'Indosuez Gestion.

2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes à l'entité

L'année 2025 a été marqué par l'acquisition du groupe Degroof Petercam. Ce rapprochement a notamment permis de mettre en commun les ressources des deux entités, dont l'expertise ESG également présente au sein de Degroof Petercam Asset Management et articulée autour du Responsible Investment Competence Center, composé de 5 personnes, cf. description plus haut.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1. Gouvernance

L'investissement socialement responsable est animé au travers d'un Comité ESG mensuel et dont l'objectif est d'harmoniser les approches, de définir les méthodologies, d'informer sur la règlementation en vigueur ou à venir, de statuer sur les exceptions, d'assurer la cohérence des décisions de gestions au sein du groupe.

Participent notamment à ce Comité :

- La directrice générale de CA Indosuez Gestion,
- Le Chief Investment Officer de CA Indosuez Gestion,
- Le responsable Risques de l'Asset management,
- Le responsable du Projet Sociétal et de la RSE du groupe CA Indosuez Wealth Management,
- L'équipe ESG de CA Indosuez Gestion,
- La responsable finance durable du groupe CA Indosuez Wealth Management,
- Des représentants de l'ensemble des entités de gestion du Groupe.

Nouvelle Gouvernance :

- À la suite de l'intégration de Degroof Petercam au sein d'Indosuez, la structure de gouvernance mise à jour est effective depuis juin 2025.
- Une structure de gouvernance robuste sous-tend l'approche en matière d'investissement durable et responsable. Au cœur de cette organisation se trouve le Sustainable and Responsible Investment Steering Group (SRI SG), qui agit à la fois comme initiateur et garant de l'identité du groupe Indosuez en tant qu'investisseur actif, durable et axé sur la recherche.
- Le SRI SG est chargé de superviser la mise en œuvre de l'investissement responsable. Son mandat couvre la promotion de l'investissement responsable, la diffusion des connaissances ESG au sein des entités du groupe Indosuez, ainsi que le renforcement de l'expertise ESG en interne et en externe. Le SRI SG veille à l'intégration des facteurs de durabilité dans les analyses et les processus de décision d'investissement, notamment par le développement d'outils, de métriques et d'analyses dédiés à l'ESG.
- Le SRI SG se réunit mensuellement et est composé d'experts seniors, incluant le Chief Sustainable Investment Officer, des représentants de la gestion de portefeuille, de la recherche, des fonctions risques, conformité et d'autres départements concernés. Les décisions sont prises par consensus, avec des procédures de vote mises en place lorsque nécessaire afin de garantir une gouvernance efficace.
- Parmi ses principales responsabilités, le SRI SG :
    - définit l'orientation stratégique en matière d'investissement responsable et valide le cadre d'intégration ESG ;
    - supervise le développement et l'amélioration continue des méthodologies ESG, y compris celles liées au climat et à la biodiversité ;
    - veille à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques ESG et de

durabilité au sein de l'ensemble des portefeuilles d'investissement ;
    - valide le traitement et l'escalade des controverses ainsi que l'application des politiques d'exclusion conformément à la politique relative aux activités controversées;
    - oriente les priorités d'engagement et assure le suivi de l'efficacité des activités d'engagement ;
    - promeut une culture forte de sensibilisation à l'ESG au sein de l'organisation, notamment par la formation, la communication et le partage des connaissances
    - veille à l'alignement avec les exigences réglementaires et les meilleures pratiques de marché, notamment SFDR, TCFD et TNFD.
- Le SRI SG a également pour mission de promouvoir le dialogue avec les parties prenantes externes, telles que les clients, les fournisseurs de données, les ONG et les acteurs du secteur. Cet échange vise à maintenir une position de référence en finance durable et à anticiper, ainsi qu'à répondre, aux nouveaux enjeux ESG.

En complément du SRI Steering Group, le dispositif de gouvernance comprend également plusieurs comités dédiés, notamment le Voting Advisory Committee (chargé de la supervision de la politique de vote), le Country Sustainability Advisory Board (supervisant le modèle pays), le TCFD Committee (chargé de l'analyse des risques climatiques) et l'Impact Committee (responsable de l'examen des entreprises éligibles aux stratégies d'investissement à impact).

Plus récemment un nouveau groupe de pilotage a été mis en place, le WMS (Wealth Management Steering Group). Celui-ci a pour mission d'assurer une implémentation efficace des règles et décisions prises en IM SRI SG dans l'ensemble des entités ayant une activité de Wealth Management, permettant de prendre en compte les spécificités locales (réglementaires ou autres) et de mener les différentes analyses d'impact nécessaires. Ce groupe de travail sert également de catalyseur en permettant aux entités d'amener des sujets, problématiques à la discussion et le cas échéant remonter un point au IM SRI Steering Group.

2. Politique de rémunération

En ce qui concerne la politique de rémunération, CA Indosuez Gestion assure la conformité de sa politique de rémunération avec l'environnement juridique et réglementaire national, européen et international en vigueur. Il intègre notamment les dispositifs de la Règle Volker, de la loi de Séparation Bancaire et Financière, de la Directive MIF, de la Directive sur la Distribution d'Assurances et du règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) sur la prise en compte et l'intégration des risques en matière de durabilité.

La politique de rémunération du groupe s'applique à CA Indosuez Gestion et est disponible à l'adresse suivante : Politique de Rémunération .

3. Conseil d'Administration

Depuis 2022, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration intègre dans son article 1.2 la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans les orientations de l'activité de CA Indosuez Gestion. A ce titre, il examine notamment la façon dont les risques liés au climat et à

l'environnement sont intégrés dans la stratégie opérationnelle globale, dans les stratégies et politiques de risques, dans le dispositif de gestion et de surveillance des risques et dans l'appétit aux risques de la Société. De plus, les thèmes du développement et de l'approfondissement de l'offre ESG de la société y sont régulièrement abordés.

D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

1. Vote

Afin d'exercer pleinement son devoir d'actionnaire responsable, CA Indosuez Gestion a défini en 2021 une politique de vote en cohérence avec les orientations du groupe Crédit Agricole en matière d'investissement responsable.

Cette politique de vote a pour objectif d'intégrer les dimensions ESG lors de l'analyse de résolutions et s'applique aux activités de gestion de fonds ouverts et dédiés assurées par CA Indosuez Gestion.

Cette politique vise à intégrer en priorité les objectifs suivants :

- Une défense de l'intérêt des investisseurs des fonds,
- Une vision à long terme de l'investissement,
- Une gouvernance claire,
- Un dialogue constructif entre actionnaires/investisseurs et dirigeants,
- Une attention particulière portée à la prise en compte des enjeux environnementaux,
- Une attention plus grande à la démarche sociétale des entreprises dans lesquelles les sociétés de gestion d'Indosuez investissent, notamment au travers des politiques de formation, de rémunération, de mixité (accès aux postes de management, équité des rémunérations, composition des organes de direction) et de diversité.

Le périmètre sur lequel s'applique cette politique de vote est défini par les règles suivantes :

- Emetteurs dont les positions consolidées représentent plus de 0,1% du capital ou plus de 10M€, quelle que soit la classification du fonds actionnaire (Article 6, 8 ou 9 selon le règlement SFDR).
- Emetteurs présents dans un fonds répondant à l'article 9 au sens de la règlementation SFDR.
- Afin de poursuivre sa démarche d'investisseur responsable et dans le cadre de sa stratégie climat, Indosuez a prévu depuis 2023 d'élargir son périmètre de vote en intégrant les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre, les sociétés exposées au charbon thermique et les sociétés présentes dans les fonds « impact ». Ceci afin d'accompagner la transition des entreprises. Opérationnellement, cela se traduit par l'intégration au périmètre de vote les sociétés pour lesquelles Indosuez dispose du droit de vote et qui sont référencées dans les listes suivantes :
    - Sociétés référencées dans la « Climate Action 100+ list », établie par l'initiative Climat Action 100+ ;
    - Sociétés référencées dans la « Global Coal Exit List », liste produite par l'ONG Urgewald et listant les sociétés impliquées dans le charbon thermique ;

- Sociétés investies par les fonds Indosuez Funds Impact et Indosuez Objectif Terre proposés par Indosuez Gestion.

2. Engagement

CA Indosuez Gestion ne disposait pas d'une stratégie d'engagement au 31/12/2025 et n'a donc pas réalisé d'actions d'engagement sur l'exercice 2025.

Futures approches d'engagement et de vote

La future approche en matière d'engagement et de vote sera effectivement mise en œuvre à compter du 1er janvier 2026 pour les activités d'engagement, et progressivement au cours de l'année 2026 pour le vote, à mesure que les dispositifs contractuels nécessaires seront mis en place.

L'engagement constitue un pilier central de la stratégie d'investissement responsable du groupe Indosuez. Notre approche en matière d'engagement est coordonnée par le RICC et guidée par des priorités fondées sur les données ainsi que par des initiatives collaboratives. Les démarches d'engagement font l'objet d'un suivi et d'un monitoring, avec la mise en place de mesures d'escalade lorsque les progrès observés sont insuffisants. Celles-ci peuvent inclure un vote contre le management, la publication de prises de position publiques ou le désinvestissement des entreprises ne répondant pas à nos attentes.

Notre politique de vote est supervisée par le Voting Advisory Board, qui veille à l'alignement du cadre de vote avec nos objectifs ESG et en matière de climat. Les décisions de vote sont guidées par les principes de transparence, de responsabilité et de création de valeur à long terme, et nous publions des rapports annuels détaillant nos activités d'engagement et de vote.

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1. Part des encours alignés avec la Taxonomie européenne

Pour calculer l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie, CA Indosuez Gestion s'appuie sur les données de fournisseurs de données spécialisés.

Au 31/12/2025, les montants éligibles et alignés à la Taxonomie, sur la base de données communiquées par les entreprises, étaient les suivants :

	Encours éligibles	% des encours	Encours alignés	% des encours
CAPEX	1 670 576 767	10,78%	571 715 091	3,7%
OPEX	1 179 351 834	7,61%	411 842 425	2,66%
REVENUS	1 365 074 688,	8,8%	627 873 922	4.05%

A noter toutefois que les données d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie ne couvrent aujourd'hui qu'une part limitée des encours d'Indosuez Gestion :

	Taux de couverture de la donnée « Eligibilité »	Taux de couverture de la donnée « Alignement »
CAPEX	19,05%	15,72%
OPEX	13,15%	8,58%
REVENUS	15,83%	38,46%

Au 31/12/2025, les données d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie, par objectif, étaient les suivants :

Objectif		Donnée	AuM	% des AuM
1	Atténuation du changement climatique	Eligibilité	963 361 870	6,22%
		Alignement	550 682 095	3,55%
2	Adaptation au changement climatique	Eligibilité	36 704 000	0,24%
		Alignement	411 842 425	1,43%
3	Utilisation durable et protection marine	Eligibilité	Pas de données	-
4	Economie circulaire	Eligibilité	Pas de données	-
5	Prévention et contrôle de la pollution	Eligibilité	Pas de données	-
6	Protection et restauration de la biodiversité	Eligibilité	Pas de données	-

Les taux de couverture pour ses données étaient également limités :

Objectif		Donnée	Taux de couverture
1	Atténuation du changement climatique	Eligibilité	12,9%
		Alignement	37,3%
2	Adaptation au changement climatique	Eligibilité	1,6%
		Alignement	28,51%
3	Utilisation durable et protection marine	Eligibilité	Pas de données
4	Economie circulaire	Eligibilité	Pas de données
5	Prévention et contrôle de la pollution	Eligibilité	Pas de données
6	Protection et restauration de la biodiversité	Eligibilité	Pas de données

La différence entre les montant "globaux" et la somme des montants par objectif s'explique par un manque de donnée granulaire. En effet CA Indosuez Gestion a constaté que les données fournies par ses prestataires étaient bien moins disponibles. Un contrôle par échantillonnage a confirmé cette analyse.

Les progrès de reporting des entreprises, avec la mise en application progressive des règlementations en matière de communication sur les enjeux de durabilité telles que CSRD ainsi que l'augmentation de la couverture et l'expertise des fournisseurs de données devraient mener à une amélioration progressive des données et des reportings.

2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Pour calculer son exposition aux énergies fossiles, CA Indosuez Gestion s'appuie sur ses différents fournisseurs de données ESG. Les outils mis à disposition permettent ainsi d'identifier les émetteurs impliqués dans :

- la production de pétrole et de gaz (CA>0% sur cette activité),
- le trading de pétrole et de gaz (CA>0% sur cette activité),
- la production de charbon thermique (CA>0% sur cette activité),
- la distribution de charbon thermique ,
- la production de charbon métallurgique (CA>0% sur cette activité),
- la distribution de charbon métallurgique,
- le stockage de charbon métallurgique.

Au 31/12/2025, la somme des encours d'Indosuez Gestion sur les émetteurs ainsi identifiés était la suivante :

Activité	Date	Encours (en millions d'euro)	Part des encours globaux (en %)
Combustibles fossiles	31/12/2025	791	5.1 %*

** couverture d'analyse plus large cette année.*

F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

À la date du présent rapport, CA Indosuez Gestion n'a pas défini de stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre fixés par l'Accord de Paris.

Cependant, CA Indosuez Gestion travaille activement avec le Groupe CA Indosuez à la définition d'une feuille de route relative au climat qui s'inscrit dans la stratégie climat du groupe Crédit Agricole SA dont l'équation est la suivante :

- Accélérer l'avènement des énergies vertes…
- …en lieu et place des énergies fossiles.
- Rendre accessible cette transition à tous ses clients.

Dans le cadre de ce projet, des travaux sont en cours pour intégrer les données de la Science Based Target Initiative et analyser les engagements de réduction carbone des sociétés sous le prisme de la science. L'ambition étant que ces données viennent compléter celles déjà existantes sur le climat.

Parmi ces données dès aujourd'hui disponibles figurent notamment (liste non exhaustive) :

- Les émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1,2 et 3,
- Les initiatives de réduction carbone alignées à l'accord de Paris,
- L'empreinte et l'intensité carbone des émetteurs,
- Les émetteurs impliqués dans le secteur du charbon thermique,
- Les émetteurs impliqués dans le secteur Oil & Gas,
- L'éligibilité à la Taxonomie européenne, reportée par les entreprises,
- L'alignement (estimée) à la Taxonomie européenne des entreprises,
- Les contributions des sociétés aux différents Objectifs de Développement Durable établis par l'ONU.

L'intégration de ces données devraient permettre à CA Indosuez Gestion de renforcer ses politiques de gestion sur les énergies fossiles et notamment sur le charbon thermique, de mieux identifier les acteurs de la transition et in fine, de renforcer son engagement en matière de climat.

Conformément à la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole, en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et les Accords de Paris de 2015, des seuils d'exclusion fondés sur l'exposition des revenus au charbon thermique ont été définis au niveau d'Indosuez : les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),

- Les entreprises réalisant plus de 10 % de leurs revenus tirés du charbon thermique,

- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique >0T (exclusion totale),

- Les entreprises disposant de plus de 10GW de capacités thermiques et dont la production d'électricité provenant du charbon est supérieure à 10% de la production d'électricité totale.

Afin de compléter cette politique d'exclusion, une matrice d'analyse a également été mise en place afin de juger au mieux la transition des émetteurs en cas d'exposition au charbon supérieure aux seuils ci-dessus. Cet outil d'analyse vise ainsi à présenter l'exposition actuelle d'un émetteur et de son plan de transition lors d'une demande de dérogation, validée ou non lors du comité ESG mensuel. Cette matrice de transition analyse notamment : l'évolution des capacités installées et de la production générée, des plans de fermetures/cessions transition d'un émetteur, des dépenses de CAPEX, les engagements/initiatives signés…

Le groupe Indosuez reconnaît le changement climatique comme un risque systémique pour les marchés financiers et s'engage à soutenir la transition vers une économie bas carbone et résiliente, en ligne avec l'Accord de Paris et les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe.

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

1. Intégration des enjeux de biodiversité dans la méthodologie de notation

La biodiversité fait partie des critères d'analyse de la méthodologie ESG utilisée par CA Indosuez Gestion. Ce critère du pilier dédié à l'environnement vise à évaluer les moyens mis en place par les sociétés pour répondre à l'objectif suivant : *« Préserver et protéger la biodiversité (diversité génétique des espèces et des écosystèmes) en intégrant à la stratégie de l'entreprise la gestion des dommages causés à l'environnement et en développant des programmes de préservation des terres. Minimiser les déchets : réduction, réutilisation, recyclage ».*

2. Produits

En 2024, au-delà de la notation ESG qui intègre des sous-critères liés à la biodiversité, la réflexion et le lancement d'un fonds thématique impact a mené à la création de matrices d'analyses d'impact pour chacune des 8 thématiques adressées par le fonds (dont la protection de la biodiversité fait partie). La matrice dédiée vise ainsi à analyser la réponse des entreprises sélectionnées aux questions de biodiversité (engagement de la société sur la thématique, existence d'une stratégie dédiée, produits proposés, CA généré en lien avec les objectifs de développement durable associé à la thématique…).

3. Stratégie biodiversité

Si CA Indosuez Gestion n'a pas formalisé de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité à ce stade, elle intègre la problématique de la biodiversité dans son analyse ESG des émetteurs, dans certains de ses produits et teste fréquemment la pertinence des données mises à disposition par ses fournisseurs.

Future stratégie biodiversité

Dans le cadre de la fusion, la future politique en matière de biodiversité sera mise en œuvre progressivement au cours de l'année 2026.

La politique du groupe Indosuez en matière de biodiversité reflète la reconnaissance de la perte de biodiversité comme un risque systémique et formalise son engagement à relever ce défi en tant qu'investisseur responsable. Nous sommes signataires du Finance for Biodiversity Pledge et adoptons de manière précoce le cadre TNFD. Notre stratégie est alignée sur des référentiels internationaux tels que le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et la Stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030.

La gouvernance de l'intégration de la biodiversité est assurée par le SRI Steering Group, qui veille à l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans l'ensemble des processus d'investissement. Le RICC coordonne les initiatives, méthodologies et activités d'engagement liées à la biodiversité, et est chargé de dispenser des formations aux gérants de portefeuille et aux analystes afin de garantir une amélioration continue des pratiques.

Le groupe Indosuez évalue les risques et opportunités liés à la biodiversité tant au niveau des entreprises que des émetteurs souverains. Notre analyse de matérialité permet d'identifier les secteurs et les émetteurs présentant des risques et dépendances significatifs vis-à-vis de la nature. Nous nous appuyons sur une combinaison d'approches quantitatives et qualitatives, en mobilisant des fournisseurs de données tiers et des méthodologies d'analyse du cycle de vie (Life Cycle Impact Assessment – LCIA), telles qu'IMPACT World+, afin de mesurer et de suivre les impacts sur la biodiversité. Des indicateurs tels que la fraction potentiellement disparue (Potentially Disappeared Fraction – PDF) et l'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance – MSA) sont utilisés pour quantifier les impacts des portefeuilles, et nous nous engageons à renforcer davantage nos capacités de mesure.

Les entreprises présentant des risques élevés en matière de biodiversité et des pratiques de gestion insuffisantes sont priorisées dans les activités d'engagement. Des seuils d'exclusion sont appliqués aux activités controversées, notamment le pétrole et le gaz non conventionnels, l'huile de palme et les OGM. Le groupe Indosuez participe également à des initiatives collaboratives telles que Nature Action 100 et FAIRR. Le groupe Indosuez s'engage à aligner ses investissements sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et de la stratégie européenne pour la biodiversité, et vise à atteindre une divulgation pleinement alignée avec les recommandations de la TNFD.

H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

La démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est définie dans la politique de gestion du risque de durabilité disponible sur le site de CA Indosuez Gestion (https://ca-indosuez.com/fr/nous-connaitre/ethique-et-conformite).

Basée sur les notations ESG de fournisseurs de données et des analystes externes reconnus par le marché pour les titres vifs et les fonds, la politique de CA Indosuez consiste à exclure tout émetteur jugé par le Comité ESG d'Indosuez Wealth Management comme présentant des risques de durabilité extrêmes.

I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

	Nom du produit	Classification SFDR
Fonds	CHRONOS GREEN BONDS 2028	9
	VENDOME France	8
	VENDOME SELECTION	8
	VENDOME SELECTION EURO	8
	EURO EXPANSION	8
	EURO PATRIMOINE	8
	EURO RENDEMENT	8
	INDOSUEZ FUNDS - EURO VALUE	8
	INDOSUEZ FUNDS - EURO GROWTH	8
	EURO SMALL & MID CAPS	8
	EURO GROWTH FOCUS	8
	IMPACT	8
	INDOSUEZ SERENITE PLUS	8
	INDOSUEZ SHORT TERM EURO	8
	INDOSUEZ EURO BONDS	8
	INDOSUEZ CAP 2028	8
	B&W EUR 2026	8
	B&W DOLLAR 2026	8
	CHRONOS 2029 EUR	8
	CHRONOS 2029 USD	8
	CHRONOS 2030 EUR	8
	CHRONOS 2030 USD	8
	ALLOCATION MANDAT	8
	INDOSUEZ ALLOCATION PEA	8
	INDOSUEZ CAP EMERGENTS	8
	OBJECTIF TERRE	8
	TIERA CAPITAL EUROPE SELECTION VII	8
	FRANCE SELECTION 2017-1	8
	TIERA CAPITAL PME	8
	TIERA CAPITAL INNOVATION	8

Mandats	DYNAMIQUE TITRES VIFS RESPONSABLE	8
	ESSENTIEL RESPONSABLE	8
	STRATEGIE RESPONSABLE	8
	PEOPLE & PLANET	8
	WORLD TO COME	8